



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC  
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC69/4

Soixante-neuvième session  
Manille (Philippines)  
8-12 octobre 2018

Date : 8 août 2018

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE BUDGET PROGRAMME POUR 2020-2021**

Le projet de budget programme de haut niveau pour 2020-2021 est le premier des deux budgets programmes biennaux à établir au titre du *treizième programme général de travail, 2019-2023* (treizième PGT, voir annexe).

Le présent document de consultation contient : 1) un aperçu général des modalités de l'établissement du projet de budget programme, notamment la synthèse des consultations menées auprès des États Membres au sujet des orientations et priorités stratégiques à définir pour chaque Région ; 2) la description et l'analyse des résultats de la hiérarchisation des priorités et des commentaires en retour au sujet du cadre d'impact du treizième PGT et des cibles qui y sont associées, sur la base des consultations menées auprès des États Membres ; 3) une estimation du budget d'ensemble, par bureau principal, mais aussi par pays et par région ; 4) un bref aperçu des prochaines étapes du processus.

Le présent document de consultation est soumis au Comité régional pour examen. Des modifications y seront apportées à la lumière des orientations définies par les États Membres. Une version révisée sera soumise pour examen au Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session, en janvier 2019. En mai 2019, la version finale sera soumise à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé pour approbation.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié de formuler ses observations sur la présente version préliminaire du *projet de budget programme de haut niveau pour 2020-2021 : document de consultation adressé au Comité régional.*

## 1. SITUATION ACTUELLE

Le *treizième programme général de travail, 2019-2023* (treizième PGT), approuvé par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2018, détermine l'orientation stratégique des travaux de l'Organisation pour les cinq années à venir. Il définit clairement l'action à mener pour atteindre les objectifs dits du « triple milliard » :

- faire bénéficier un milliard de personnes supplémentaires de la couverture sanitaire universelle ;
- mieux protéger un milliard de personnes supplémentaires face aux situations d'urgence sanitaire ;
- assurer à un milliard de personnes supplémentaires un meilleur état de santé et un plus grand bien-être.

Le budget programme pour l'exercice 2020-2021 sera le premier à traduire le treizième PGT (2019-2023) en plans de mise en œuvre concrets.

Pour établir le présent avant-projet, on a mené des consultations approfondies auprès des États Membres et des partenaires. De mai à juillet 2018, on a réfléchi à ce que devaient être les priorités nationales en prenant pour base le cadre de résultats du treizième PGT. Cette hiérarchisation des priorités a abouti à un consensus en faveur de réalisations allant dans le sens des objectifs dits « du triple milliard » - en fonction de la situation de chaque pays. Pour déterminer quel degré de priorité (élevé, moyen ou faible) associer à un résultat donné, on s'est fondé sur un ensemble de critères permettant d'établir s'il s'agissait d'une priorité nationale, d'un engagement international contraignant, d'une contribution cruciale à la réalisation de cibles régionales et mondiales, d'une contribution à l'atténuation des inégalités sur le plan de la santé ; si l'OMS était comparativement bien placée pour prendre en charge l'appui à apporter dans le domaine considéré.

Le montant des ressources demandées au titre du projet de budget programme de haut niveau pour 2020-2021 s'élève à US\$ 4 687,8 millions, dont US\$ 3 987,8 millions au titre des programmes de base et US\$ 700 millions au titre du programme d'éradication de la poliomyélite. Cela représente une augmentation de US\$ 266,3 millions par rapport au montant des ressources approuvées au titre du budget programme pour 2018-2019.

Les plans d'action humanitaire et les appels font désormais l'objet d'une ligne budgétaire en propre - montant des ressources demandées : US\$ 1 000,0 millions - qui ne figurait pas dans le budget programme de l'exercice biennal précédent, étant donné qu'il demeurait difficile de fournir des

estimations relatives à une ligne budgétaire tribulaire d'événements imprévisibles. L'estimation à laquelle on est parvenu pour l'exercice biennal 2020-2021 a été calculée sur la base des dépenses engagées dans le domaine considéré au cours des exercices biennaux précédents et d'une évaluation provisoire des besoins, propre à garantir que l'OMS aura les moyens d'intervenir le cas échéant.

Le montant des ressources demandées pour la Région du Pacifique occidental au titre de l'exercice biennal 2020-2021 s'élève à US\$ 313,8 millions, contre US\$ 281,3 millions pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une augmentation de US\$ 32,5 millions, soit 11,5 % - dont US\$ 19,1 millions pour les bureaux de pays et US\$ 13,4 millions pour le Bureau régional (voir le tableau 4 de l'annexe).

Le projet de budget programme de haut niveau pour 2020-2021 reflète la réorientation stratégique à laquelle a procédé l'Organisation, et dont le treizième PGT (2019-2023) est l'expression. Désormais, on privilégiera l'impact national de l'action menée, la tendance à l'accroissement des ressources engagées au niveau des pays étant appelée à se poursuivre : celles-ci seront ainsi passées de US\$ 906,9 millions en 2014-2015 à US\$ 1 431,9 millions en 2020-2021 (voir le tableau 5 de l'annexe). Si cette tendance se confirme dans les faits, le budget consacré à l'action menée sur le plan national aura augmenté de plus de 60 % sur trois exercices biennaux.

## **2. ENJEUX**

### **2.1 Des investissements courageux pour des objectifs ambitieux**

Le projet de budget est adapté à l'évolution résolue de l'Organisation vers l'accroissement des ressources allouées à l'action menée sur le plan national, en conjonction avec des investissements stratégiques dans des biens publics d'intérêt à la fois mondial et régional qui font à ce jour cruellement défaut et qui permettront, par un effet de synergie, d'obtenir des résultats au niveau national. Ces objectifs ambitieux et cette stratégie audacieuse devront aller de pair avec des engagements fermes et avec l'adoption de nouvelles approches de la mobilisation de ressources et du financement. L'ensemble de ces dispositions s'inscrit dans le droit fil du plan de transformation de l'Organisation.

### **2.2 Incertitudes liées au financement**

Pour ce qui est du budget programme pour 2018-2019, les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de base ont été mobilisées - au 30 juin 2018 - à hauteur de 92 % du montant demandé, ce qui représente US\$ 3 120,7 millions. Par rapport à la même date en 2016, cela représente

une augmentation de US\$ 270,7 millions. Toutefois, il faut encore élargir la base de donateurs et rendre plus souples les modalités applicables au choix des sources de financement, ce qui permettra une utilisation plus efficiente des ressources financières et sera la garantie d'une répartition plus équilibrée de celles-ci entre toutes les priorités définies dans le treizième PGT.

### **3. MESURES PROPOSÉES**

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié de formuler ses observations sur la version préliminaire du *Projet de budget programme de haut niveau pour 2020-2021 : document de consultation adressé au Comité régional*. Sur la base des commentaires en retour des Comités régionaux, des modifications y seront apportées. Il en résultera un projet de budget programme dans lequel un coût précis sera associé à chaque activité, pour examen par le Conseil exécutif en janvier 2019. En mai 2019, la version finale du projet de budget programme sera présentée pour approbation à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé.

